



Monsieur Patrick MATET
Président de la HATVP
100 rue de Richelieu
75002 PARIS

Paris, le 4 novembre 2024

Objet : Signalement concernant des subventions accordées à la fondation Bloomberg par la maire de Paris, Anne Hidalgo.

Monsieur le Président,

Je vous écris en tant que représentant de l'association Transparency Citoyenne, dont la mission est de promouvoir l'intégrité en politique et de lutter contre la corruption dans la vie publique. Nous souhaitons attirer votre attention sur une affaire préoccupante impliquant la maire de Paris, Anne Hidalgo, pouvant potentiellement constituer un conflit d'intérêts et un manquement aux obligations de transparence.

Le 29 octobre 2024, le journal Le Canard Enchaîné¹ a rapporté que Madame Hidalgo envisageait de quitter la vie politique en 2026 pour prendre la direction d'une filiale européenne de la fondation Bloomberg Philanthropies. Ces informations ont attiré notre attention en raison des récentes subventions accordées par la Mairie de Paris à la susdite fondation.

En effet, lors des séances du Conseil de Paris de février² et mai³ 2024, des projets de délibération ont été présentés et adoptés, approuvant le principe et les modalités de conventions de mécénat financier avec plusieurs partenaires, dont Bloomberg L.P. et la fondation Bloomberg Philanthropies. Dans le contexte où la Maire de Paris pourrait diriger l'un des entités européennes de la fondation Bloomberg Philanthropies, plusieurs préoccupations concrètes émergent. Tout d'abord, un conflit d'intérêts pourrait émerger si des décisions prises par la Maire favorisent directement la fondation, remettant en question son

¹ *Fini Paris, Anne Hidalgo s'exile à Bruxelles* - Publié le 29 octobre 2024

² 2024 DSP 14 - Convention avec le Fonds de dotation Vital Strategies dans le cadre du Partenariat pour les Villes Santé et recette (46 500 €) pour le développement d'outils de veille sur la santé des enfants à Paris.

³ 2024 DICOM 16 - Conventions de partenariat relatives à Nuit Blanche 2024.

impartialité dans l'allocation des ressources publiques. De plus, des interrogations sur la transparence des décisions de financement et la responsabilité des élus pourraient surgir, si les motivations derrière les partenariats ne sont pas clairement expliquées.

La décision d'accorder une subvention à un partenaire opérationnel de la fondation Bloomberg, en lien avec la prise de fonction envisagée par Madame Hidalgo, soulève également des questions éthiques. Le Code général des collectivités territoriales stipule que les élus doivent veiller à éviter toute situation pouvant créer un conflit d'intérêts au regard de l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, au même titre que le Code pénal qui sanctionne "*Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement*"⁴, infraction punie d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €.

Nous exprimons par cette lettre notre inquiétude en ce qui concerne les financements publics destinés à une fondation qui pourrait bénéficier directement du soutien de Madame le Maire, matérialisant le comportement défini à l'article 432-12 du Code pénal. Dans ce contexte, nous vous sollicitons pour que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique examine ces faits et évalue la légalité des actions entreprises par la maire de Paris. Il est essentiel que des investigations appropriées soient menées afin de garantir que les décisions prises par le Maire de Paris respectent les exigences de transparence et d'intégrité.

Ne disposant pas des éléments contractuels liant la fondation Bloomberg Philantropies et Madame Anne Hidalgo, dont disposent les journalistes du Canard Enchaîné, nous vous enjoignons de suivre avec la plus grande attention les nouveaux engagements professionnels d'Anne Hidalgo dès la fin de son mandat.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à cette demande. Nous espérons que la Haute Autorité prendra au sérieux ces préoccupations afin de protéger l'intégrité de la fonction publique et de garantir une gestion responsable des finances publiques.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume Leroy
Président de Transparence Citoyenne



⁴Article 432-12 du Code pénal